

CPAS : Présentation du budget 2023

Le Conseil Communal de Ciney du lundi 23 janvier 2023 a approuvé le budget du CPAS (Centre Public d'Action Sociale). Depuis plusieurs années, le CPAS connaît des crises successives liées au COVID, à la guerre en Ukraine et aux coûts de l'énergie. Suite à ces différentes crises, le CPAS voit ses prévisions budgétaires augmenter de 29% par rapport à l'année 2022. Toutefois, le travail du CPAS se poursuit. Ses missions sociales continuent d'être menées le plus intelligemment possible en limitant les dépenses au maximum. Le CPAS confirme chaque jour un peu plus qu'il est bel et bien un Centre d'Action Sociale. A Ciney, il est résolument tourné vers l'avenir avec la mise en place constante de nouveautés afin d'aider le public fragilisé.

Budget ordinaire

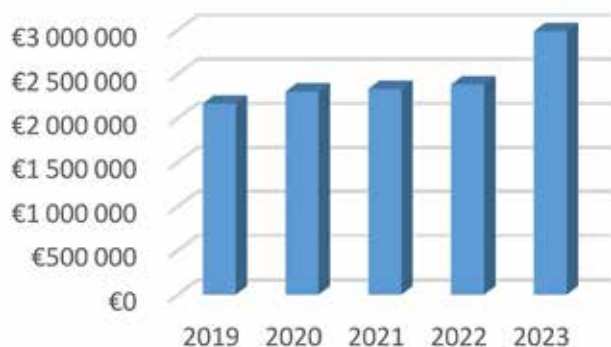
Recettes

Montant global : 11.490.254,99€

Recettes principales

Augmentation de la dotation communale : 501.189,82€

Montant total de la dotation communale en 2023 : 2.982.599,96€



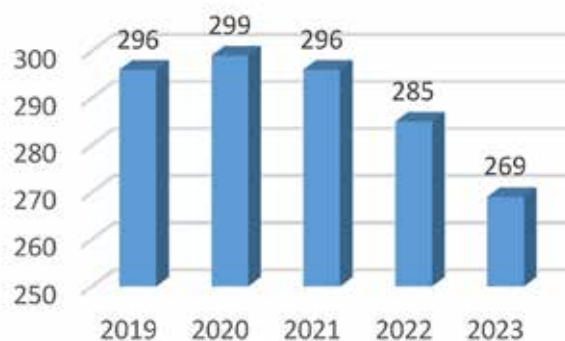
- **Fonds spécial de l'aide sociale** : 249.756,32€
- **Subside APE (Aides à l'Emploi)** : 551.729,08€. C'est une augmentation de 11,89% par rapport au budget initial 2022.
- **Fonds énergie** : 280.058,35€
- **Récupération des RIS (Revenus d'intégration sociale)** : 2.199.672,99€
- **Récupération des RIS (Revenus d'intégration sociale) pour les réfugié.e.s politiques** : 1.291.191,60€. Forte augmentation de la recette vu l'arrivée massive d'Ukrainien.ne.s sur le territoire de la commune.
- **Réinsertion socioprofessionnelle** : 1.410.592,94€. Le subside « capteur emploi » a permis d'ouvrir un plus grand nombre de postes « articles 60 » auprès de nouveaux employeurs.

Dépenses

Montant global : 11.490.254,99€

Dépenses principales

- **Personnel** : 3.218.633,25€. C'est une différence de 286.737,48€ par rapport au budget initial de 2022.
- **Assurance « accidents de travail »** : 67.000€
- **Informatique** : 69.000€
- **Fonctionnement de l'Administration générale** : 283.612€
- **Loyer du bâtiment Avenue de Namur** : 80.000€
- **Projet PAPE (Plans d'action préventive en matière d'énergie)** : 50.000€
- **Fonds gaz/énergie** : 62.157,87€
- **RIS (Revenus d'intégration sociale)** : 3.325.516,80€. Augmentation de 173.016€ par rapport au budget 2022.



- **Candidat.e.s réfugié.e.s politiques** : 1.057.063,88€
- **Traitement des « articles 60 » (mesure de mise à l'emploi)** : 1.035.660,12€. Augmentation de 660.000€ par rapport au budget initial de 2022.

Objectif : Maintenir le projet de réinsertion afin de réaliser à nouveau 40 contrats « articles 60 » en 2023.

Budget extraordinaire

Au vu de la conjoncture actuelle, peu de projets sont prévus à l'extraordinaire en 2023. La maintenance pour les deux bâtiments du Clos de l'Ermitage, affectés aux logements des aîné.e.s reste une des priorités du CPAS.